

Mail reçu le 24/11/2021 à 09h52

Face au projet du défrichage des parcelles plantées en pins destinées à être loties ,je dis :
"ENFIN" !!

Ces parcelles , plantées en 2000/2001 à proximité d 'habitations préexistantes (moins de 10 mètres allant jusqu'à moins de 5 mètres!) laissées sans aucun entretien depuis leur création, constituent " une mise en danger de la vie d'autrui " selon le Code Forestier , par risque d'incendie ou chutes d'arbres.

Malgré de multiples interventions de ma part ,auprès de la Mairie (2011), du propriétaire Mr Lasserre par l'intercession de Me GRUBERT Conciliatrice de Justice (2012)(P.J), et enfin de la D.F.C.I (2021), aucune suite n'a été donnée à ma demande ; arguant que lesdites parcelles inscrites au POS sous la rubrique NA , terrain inconstructible (vr la P.J) : l'entretien incomberait alors aux riverains

En 2004, lors de l'achat de ma maison (6 Chemin de l'Arcacia) , ces parcelles étaient inscrites au Cadastre que j'ai consulté, comme " lotissables ". Enfin en 2021, la DFCI réitère la notion de riverain responsable du débroussaillage....Ces parcelles passent tour à tour du statut inconstructible , à constructible , lotissable ou urbanisable au gré des intérêts mis en jeu....

En attendant, les ronces ,les ajoncs, les fougères et autres plantes envahissantes débordent généreusement sur la Piste Cyclable , empruntée quotidiennement par les Collégiens et autres promeneurs ,et située à moins d'1 mètre de la broussaille et , par endroit, à moins de 3 mètres des pins , au lieu des 10 mètres réglementaires !!!

Et pour compléter le tableau, des têtes de pins fragilisés par leur hauteur et leur âge , sont tombées tout proche de la piste cyclable (moins de 1 m.) , elles y sont toujours ..

Enfin , mentionnons la présence de l'Avenue Jean Moulin, de plus en plus fréquentée, qui se situe à moins des 10 mètres réglementaires.

Dans ces conditions , on ne peut que redouter le pire !!!!

Alors , oui pour un défrichage , mais un défrichage mesuré, en ayant soin de préserver des ilots de verdure naturelle et remarquable, maintenant des lieux de vie pour la faune locale, préservant également des lieux de fraîcheur et de rencontre pour un futur aménagement d'habitats.

Alors, défrichez , avec mesure et pour ceux qui ont besoin de se loger, avant qu'il ne soit trop tard !

Merci de votre écoute,
Claudine MOUSSIE-PROCUREUR